

EXTRAIT DU REGISTRE N°2019/066

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR VIENNE

Séance du Mardi 1^{er} Octobre 2019

Délibération N°19-58

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
15	2	17

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 1^{er} Octobre, à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.

PRESENTS :

Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. M.LAVILLE. Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM CARTIER. DUBOIS. BENETAUD. FERRANDEZ. Mmes MILLE. TRAINQUART. MM. DAVIAU. MICHAUD. Mmes SAILLOUR. MOUREAUX.

ABSENTS EXCUSES :

M METIVIER donne son pouvoir à M DUBOIS
M AUFFRAY donne son pouvoir à M CARTIER

ABSENTS :

Mmes MARNAY-MASSÉ. MAGNAN.

Soit 15 Présents + 2 Pouvoirs = 17 Votants

Secrétaire de séance : M James BENETAUD

Auxiliaire au Secrétaire de séance : Mme Marie Lise SCURMANN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Considérant qu'il convient d'ajouter de nouveaux produits qui correspondent à des demandes exprimées lors de la période estivale,

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **DE FIXER** les tarifs produits alimentaires et des boissons selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Tarif (€ TTC)
Barre glacée : Mars ou Snickers	1,60
Boissons chaudes	1,00
Boisson en canette 0,33cl : Oasis ou Orangina ou Ice tea ou Coca ou Perrier	1,50
Bouteille eau 0,50cl	1,00
Café Senseo ®	1,00
Cheeseburger	3,00
Crêpe au sucre	2,00
Supplément Crêpe	0,50
Croque-Monsieur	2,00
Frites (barquette)	2,00
Fromage portion	1,00
Fruits au choix selon saison	1,00
Gaufre au sucre	2,00
Supplément Gaufre	0,50
Glace : bâton chocolat	2,00
Glace : cône ou sorbet	1,50
Glace : petit pot	1,00
Hot Dog	2,00
Pain portion	0,50

AR PREFECTURE

086-218601110-20191001-19_58-DE
Regu le 04/10/2019

Pizza	3,00
Salade composée en bol	2,50
Salade verte en bol	1,00
Sandwich complet : salade / tomate / œuf / thon / mayonnaise	3,00
Sandwich : jambon / beurre	2,00
Sandwich : jambon / emmental	2,50
Verre diabololo sirop 25 cl	1,20
Verre sirop à l'eau 25 cl	1,00
Yaourt conditionné avec cuillère	1,50
1 salade composée + 1 pain + 1 fromage + 1 boisson canette ou bouteille eau	5,00
1 croque-monsieur + 1 salade verte + yaourt ou fruit + 1 boisson canette ou bouteille eau	5,00
1 sandwich au choix ou 1 hot-dog + 1 glace cône ou sorbet ou gaufre ou crêpe + 1 boisson canette	5,00
1 cheeseburger + salade verte + 1 glace ou crêpe ou gaufre + 1 boisson	5,00

- **D'APPLIQUER** ces tarifs, qui resteront valables si aucune modification n'y est apportée par le biais d'une nouvelle délibération.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 15 + 2 pouvoirs

- Exprimés : 17

- Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 3

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 4 Octobre 2019



AR PREFECTURE

086-218601110-20191001-19_58-DE
Regu le 04/10/2019

EXTRAIT DU REGISTRE N°2019/067
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES SUR VIENNE

Séance du Mardi 1^{er} Octobre 2019

Délibération N°19-59

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
15	2	17

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 1^{er} Octobre, à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.

PRESENTS :

Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. M.LAVILLE. Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM CARTIER. DUBOIS. BENETAUD. FERRANDEZ. Mmes MILLE. TRAINQUART. MM. DAVIAU. MICHAUD. Mmes SAILLOUR. MOUREAUX.

ABSENTS EXCUSES :

M METIVIER donne son pouvoir à M DUBOIS
M AUFFRAY donne son pouvoir à M CARTIER

ABSENTS :

Mmes MARNAY-MASSÉ. MAGNAN.

Date de la convocation

24 septembre 2019

Date d'affichage

4 octobre 2019

Objet de la délibération

Compte-rendu des décisions

Soit 15 Présents + 2 Pouvoirs = 17 Votants

Secrétaire de séance : M James BENETAUD

Auxiliaire au Secrétaire de séance : Mme Marie Lise SCURMANN

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu de la délibération du 15 septembre 2017 n°17-58, Madame le Maire a pris les décisions suivantes :

Type	Partie	Montant	Date d'effet	Observations	N° Stela
Contrat d'assistance juridique	SVP	340€ HT / a	01/09/2019		086-218601110-20190901-SVP_CONTRAT_AJ-CC

Pour Extrait Conforme,
En Marie, le 4 Octobre 2019



AR PREFECTURE
086-218601110-20191001-19_59_1-DE
Regu le 04/10/2019